

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À LA MOTION RÉMI FOUNOU & CONSORTS

« POUR PLUS DE JARDINS POTAGERS ET ÉCOLOGIQUES »

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 6 septembre 2022, votre Conseil prenait connaissance de la motion de Monsieur le Conseiller communal Rémi Founou & Consorts invitant la Municipalité à répondre la demande suivante :

« Pour plus de jardins potagers et écologiques »

1 INTRODUCTION

Lors de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2022, la motion a été déposée sans qu'un examen préalable quant au fond ait été réalisé.

En effet, cette motion portant sur une compétence de la Municipalité, elle aurait dû être jugée irrecevable. Cependant, cette question de la formalité ayant échappé tant aux membres du Conseil communal qu'à la Municipalité lors de cette séance de septembre 2022, la motion a été renvoyée à la Municipalité pour traitement et réponse par cette dernière.

Pour rappel, l'information donnée par le Préfet, Monsieur Olivier Fargeon, et la juriste de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), Madame Joëlle Wernli, sur l'examen de conformité du contenu et sur les processus de traitement des différentes formes d'initiatives à disposition des membres du Conseil communal a été faite le 9 mai 2023, avant la séance du Conseil communal du même jour. Cette préséance a été l'occasion de comprendre que certaines initiatives n'avaient pas été traitées correctement, notamment la motion qui fait l'objet de cette réponse municipale.

2 RÉPONSE À LA MOTION

Une réponse avait été préparée par la Municipalité pour la séance du 9 mai 2023. Au vu des informations reçues en préséance le même jour, il a été décidé de retirer la réponse municipale.

Comme mentionné plus haut, d'un point de vue formel, lors de la séance du 6 septembre 2022, la motion *« Pour plus de jardins potagers et écologiques »* n'aurait pas dû être renvoyée à la Municipalité pour traitement étant donné que son sujet n'entre pas dans les compétences du Conseil communal. Il aurait pu être proposé aux auteurs de transformer la motion en postulat afin que le sujet soit tout de même examiné selon le processus

adéquat. Cela n'a pas été le cas, tant en septembre 2022 qu'en mai 2023. Raison pour laquelle la Municipalité revient aujourd'hui devant le Conseil communal à propos de cette motion.

3 CONCLUSIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité n'était donc pas tenue de rédiger une réponse à la motion « *Pour plus de jardins potagers et écologiques* », puisque cette dernière n'était pas formellement correcte. Cependant, sur le fond, la Municipalité ayant réfléchi et préparé une réponse, elle se permet de donner les informations suivantes, reprises de son document datant du 27 mars 2023 :

Une analyse des sites potentiels a été effectuée sur l'ensemble du territoire rollois.

L'affectation du sol est un facteur déterminant. En effet, les jardins potagers ne peuvent pas, par exemple, être implantés en zone agricole. De plus, les projets de construction et d'infrastructure ainsi que les plantations à venir (augmentation de la canopée) doivent être pris en considération pour ne pas prêter leur développement.

Après examen, aucun bien-fonds communal ne peut accueillir de nouveaux jardins potagers. La Fondation Pré-de-Vert n'est également pas en mesure d'entrer en matière.

La Municipalité, ne pouvant offrir de nouveaux jardins potagers, incitera les propriétaires privés à mettre une partie de leur terrain à disposition de leurs locataires afin de créer des jardins potagers. L'affectation de nouveaux quartiers en tiendra compte également.

Restant attentive tant au maintien qu'à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, si d'aventure une opportunité devait se présenter, la Municipalité entreprendra les démarches nécessaires.

Adopté par la Municipalité en séance du 27 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst